

Bulletin Municipal Annuel

N° 6
Mars
2016

volmerangelesboulay.fr

Volm'infos



VOLMERANGE
LÈS BOULAY



Sommaire

MOT DU MAIRE	Page 1
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2015.....	Pages 2 à 7
VIE SCOLAIRE 2015	Page 8
DU COTE DE LA CCPB.....	Page 8
BILAN DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.....	Page 9
BUDGET PRIMITIF 2015	Pages 10 à 11
BUDGET ADMINISTRATIF 2015	Pages 12 à 13
TRAVAUX	Page 14
AGENDA	Page 15
ETAT CIVIL DE 2015.....	Page 15
NOS VILLAGEOIS TALENTUEUX (suite).....	Page 16
VŒUX AU MAIRE.....	Pages 17 à 18
REPAS DES AINES 2015.....	Page 19
ARBRE DE NOEL 2015	Page 19
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015.....	Pages 20 à 21
GROUPE SCOLAIRE «LE PÂTURAL»	Pages 22 à 23
FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE-LES-BOULAY	Pages 24 à 27
SYNDICAT ARBORICOLE DE VOLMERANGE	Pages 28 à 29
«DE LA NIED AU NIARI»	Page 30
CONFRERIE DE LA BOULE.....	Page 30
ACTIVITES DE LA MJC EN 2015.....	Pages 31 à 36
2015 EN IMAGES.....	Pages 37 à 39
PAGE PRATIQUE.....	Page 40

Volm'infos - Mars 2016 - N° 6

Directeur de la publication : Pierre ALBERT
Responsable de la rédaction : Thierry JENCZAK
Comité de rédaction et de correction :
les membres de la commission informations et
communications, les responsables des associations,
la CCPB et l'école «Le Pâtural».
Photos : les membres des associations,
du périscolaire, de l'école «Le Pâtural»,
Marc CAILLET et Thierry JENCZAK.
Photos de couverture : Thierry JENCZAK
Mise en page et impression :
ImprimCom'Est 57220 Boulay

Photo de couverture 1 :
vue sur Volmerange en janvier 2015

*Photo de couverture 4 : coucher du soleil lors de
la marche de la Fête de la Rivière en juillet 2015*

Retrouvez également le bulletin sur
www.volmerangelesboulay.fr



Mot du maire

Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Réjouissons-nous de vivre dans un village calme et sûr, loin des tristes événements qui ont touché notre pays en 2015. Restons unis derrière les valeurs qui ont fondé notre nation : Liberté, Egalité et Fraternité.

La vie continue et, au fil des pages de ce bulletin, s'égrène celle de notre commune, avec ses temps forts, ses manifestations associatives, son état civil, les décisions du conseil municipal...

Avec mon équipe et le personnel communal, nous poursuivons le travail engagé afin de parfaire le cadre de vie de notre village où il fait déjà bon vivre.

Le redressement de la dette reste le fil conducteur des prochaines années. Il ne doit pas nous empêcher de réaliser des projets, même si ceux ci seront moins ambitieux. Nous nous efforçons de trouver des subventions et ne commencerons aucun projet sans les obtenir. Cela peut, certes, retarder leurs mises en œuvre, mais cela ne mettra pas notre budget communal en péril. Malgré la diminution drastique des dotations de l'Etat, nous n'avons pas opté pour une augmentation des taxes locales dans un souci permanent d'une fiscalité mesurée. Nous nous mobilisons dans l'intérêt général pour ne pas alourdir les charges de plus en plus importantes au sein de la commune et des ménages.

Je voudrais remercier tous ceux qui au quotidien agissent pour le «bien-vivre ensemble à Volmerange» : les responsables des associations, l'équipe de l'école Le Pâtural, l'ensemble du personnel communal, les élus, les adjoints et les conseillers municipaux. Chacun, avec ses compétences multiples, apporte sa contribution à la qualité de vie dont bénéficie encore notre village.

Malgré la situation politique et économique internationale et nationale, fragile et tendue, restons unis devant l'adversité. Ne renonçons pas à nos modes de vie, restons respectueux des opinions de chacun et confiants en l'avenir.

Pierre ALBERT,
Maire de Volmerange-lès-Boulay.

Délibérations du conseil municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni à 5 reprises en 2015.
Ci-après, les principales décisions prises au cours de ces séances.

FINANCES

Le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le compte administratif 2014 qui présente un excédent de 21 931,97 € en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement de 56 644,56 €. Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 21 931,97 € ;
- **d'adopter** le budget primitif 2015 qui s'établit en recettes et dépenses de fonctionnement à 451 810 €. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 136 985 € ;
- **de fixer** les taxes pour 2015 comme suit :
 - taxe d'habitation : 12,23 %
 - taxe foncière bâti : 13,07 %
 - taxe foncière non bâti : 45,21 % ;
- **de reverser** la somme de 1 049,99 € au syndicat des arboriculteurs en remboursement d'un trop payé à EDF ;
- **de renouveler** la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :
 - montant autorisé : 100 000 €
 - index : euribor 3 mois jour
 - marge : + 1,850 %
 - soit un taux de 1,817 % pour une utilisation au mois de septembre ;
- **de céder** l'ancien photocopieur de la mairie à M. Patrick MABELE au prix de 120 € ;
- **d'effectuer** les transferts de crédits suivants :
 - compte 165 (investissement) : + 310 €
 - compte 2313 opération 36 (dépenses d'investissement) : - 310 € ;
- **d'accorder** une indemnité de gestion et de conseil de 100 %, durant la période du 01/01 au 31/03/2015, à M. Marc DAVIZIAC, trésorier à Creutzwald qui a assuré l'intérim de Boulay et de lui attribuer l'indemnité de confection des documents budgétaires qui s'élève à 30 €.

SUBVENTIONS

En 2015, le Conseil Municipal décide :

- **d'accorder** les subventions suivantes :
 - MJC de Volmerange-lès-Boulay : 570 € (participation achat jeux de société et atelier peinture durant les vacances d'été)
 - MJC de Volmerange-lès-Boulay : 1 500 €
 - Football Club de Volmerange-lès-Boulay : 3 000 €
 - Prévention routière : 80 €
 - AFAIE (brioches de l'amitié) : 60 €
 - Ligue contre le cancer : 30 €
 - Restos du cœur : 50 €

Délibérations du conseil municipal

- MJC de Volmerange-lès-Boulay : 400 € pour la prestation musicale du repas des anciens ;

- **de solliciter** une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de mobilier urbain. Le montant des travaux subventionnables s'établit à 4 977,41 € HT ;

- **de solliciter** une subvention au titre des amendes de police dans le cadre des travaux de sécurisation dans l'ensemble du village par la mise en place de panneaux de signalisation, de radars pédagogiques et de marquages au sol. Le montant des travaux «subventionnables» s'établit à 14 780 € HT.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter** le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) et de valider son contenu ;

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions MATEC pour l'assistance à maître d'ouvrage des projets suivants :

- aménagement d'un parc intergénérationnel : la prestation MATEC s'élève à 970 € HT
- étude de faisabilité sur la mise en conformité des vestiaires du football : la prestation MATEC s'élève à 930 € HT.

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal décide :

- **d'être favorable** à la fusion d'intercommunalités afin d'agrandir le périmètre actuel de la Communauté de Communes du Pays Boulageois. Néanmoins, il serait impératif de fusionner avec des intercommunalités qui souhaitent travailler ensemble avec des intérêts communs. Le Conseil Municipal souhaite que de nouvelles propositions soient faites par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

- **d'accepter** la modification des statuts communautaires conformément aux délibérations du 18 décembre 2014 (compétences obligatoires et facultatives : le détail peut être consulté en mairie) ;

- **de soutenir** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois au syndicat mixte en charge de la fibre optique sur le territoire mosellan ; **d'adhérer** de fait au principe de déploiement de la fibre sur le territoire de la CCPB notamment sur la commune de Volmerange lès Boulay ; **d'adopter** le schéma de financement connu à ce jour et présenté sur la base d'un montant de fonds de concours de 21 642,72 € pour la période 2016-2019 et sur la base d'un montant de participation à l'emprunt de 44 119,93 € pour la période 2020-2039 (coût total estimé à 65 762,65 €).

SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le nouveau règlement applicable à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay, propriété de la commune. Il s'applique à tout utilisateur (même à titre gratuit) pour toute activité et toute manifestation, avec ou sans droit d'entrée, buvette, restauration, vestiaire, etc.....

Ce règlement peut être consulté en mairie ou sur le site de Volmerange (www.volmerangesboulay.fr).

Délibérations du conseil municipal

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide :

- **de supprimer** le poste d'agent de maîtrise à raison de 26 heures par semaine et de créer un poste d'agent de maîtrise principal à raison de 26 heures par semaine et ce, à compter du 1^{er} mars 2015 ;
- **de supprimer** un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à raison de 35 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine et ce, à compter du 1^{er} mars 2015 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Condé Northen, dans le cadre du remplacement de la directrice du périscolaire ;
- **d'instituer** un régime indemnitaire au profit des agents de la collectivité dans les conditions suivantes : l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures sera attribuée aux agents relevant des cadres d'emploi tels qu'agent de maîtrise, adjoint administratif, adjoint technique et animateur.
Les taux moyens de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures seront fixés comme suit :

Grade concerné	Taux moyen de référence annuel
Agent de maîtrise	204 €
Adjoint administratif	478 □
Adjoint technique	143 □
Animateur	492 □

Le principe du versement de la prime prend effet au 21 septembre 2015. Les critères d'attribution se feront ainsi qu'il suit : modulations en fonction de la responsabilité assurée, adaptabilité, absentéisme (congés maladie ordinaire, longue maladie et longue durée). Cette indemnité sera versée annuellement aux agents stagiaires et titulaires (temps complet ou non) au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel. Les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités seront prévus au budget de la collectivité ou de l'établissement public. L'autorité territoriale sera chargée de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat. Le Maire est chargé de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus.

Cette délibération annule et remplace celle du 22 décembre 2004.

IMMOBILIER

Le Conseil Municipal décide :

- **d'augmenter** les loyers communaux de + 0.47 % et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015 conformément à l'augmentation de l'indice de référence des loyers ;

Délibérations du conseil municipal

Conformément à la délibération du 24 octobre 2014, le loyer du logement de type F5 situé 17 quartier église (1^{er} étage) ne subira pas d'augmentation au 1^{er} janvier 2015 ;

- **de louer** le logement de type F2 situé 17 quartier église à M. INSALACO Michel à compter du 1^{er} janvier 2015 moyennant un loyer mensuel de 360 € ;

- **de louer** le logement de type F2 situé 17 quartier église (RDC) à M. MULLER Rémi à compter du 1^{er} janvier 2016, moyennant un loyer mensuel de 370 € dont 10 € de charges mensuelles pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

- **de ne pas restituer** l'intégralité de la caution de 360 € à M. INSALACO et de lui déduire la somme de 50 € pour la réparation des stores qui ont été endommagés par le locataire ainsi que pour la remise en peinture d'un pan de mur dans le logement ;

- compte tenu de la faible augmentation de l'indice de référence des loyers sur un an qui s'établit à + 0,02 %, **de ne pas appliquer** cette hausse au montant actuel des loyers au 1^{er} janvier 2016. Néanmoins, compte tenu du passage de la redevance des ordures ménagères à la taxe des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Municipal décide d'inclure la TEOM dans les charges locatives imputables aux locataires avec un ajustement en fin d'année ;

- **de céder** à M. Adrien WAGNER, une partie de la rue «entre les pignons» située à l'arrière de sa propriété au prix de 15 € le m². Conformément à la délibération du 12 octobre 2012, l'acquéreur prendra en charge les frais d'arpentage et le terrain sera cédé en l'état. Les servitudes eau et assainissement feront l'objet d'une convention avec les concessionnaires des réseaux ; aucune construction ne pourra être érigée à 1 mètre des réseaux. La cession fera l'objet d'un acte administratif et à ce titre, le Conseil Municipal désigne M. Jean Claude BRETNACHER, 1^{er} adjoint, pour représenter la Commune et déclare cette opération d'utilité publique et demande l'exonération des droits d'enregistrement.

ACCUEIL PERISCOLAIRE et ECOLE

Le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention PEDT avec la Communauté de Communes du Pays Boulageois ;

- **d'accepter** les devis des intervenants pour les activités suivantes :

- l'Ecole de Musique et de Danse du Pays Boulageois, 45 € de l'heure ;

- l'atelier de théâtre, 59,61 € de l'heure tous frais inclus,

soit 1 907,52 € HT pour l'année (octobre 2015 à juin 2016) ;

- l'atelier d'écriture (convention Culture et Liberté), 46 € de l'heure,

0,28 €/km pour les frais de déplacement ;

- l'atelier d'éveil corporel (convention G.E.V.A.), 28,50 € de l'heure, 0,25 €/km pour les frais de déplacement et une cotisation annuelle fixée à 100€.

Le nombre de séances effectuées est à déterminer en fin d'année scolaire. Les frais kilométriques forfaitaires, frais d'achat et de produit sont en sus ;

- **de fixer** les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

- remise de 20 % pour le 2^{ème} enfant (10 % supplémentaires pour les suivants) ;

- le quotient familial est calculé au vu des avis d'imposition fournis en prenant en compte l'ensemble des revenus (y compris ceux perçus à l'étranger) ;

Délibérations du conseil municipal

Calcul de votre quotient familial :

- 1) totaliser vos revenus annuels sans aucune déduction (revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non imposition) ;
 - 2) diviser par le nombre de parts (qui figure sur le même avis) ;
 - 3) diviser par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel ;
- le tarif du repas pour l'année 2015-2016 est fixé au prix coûtant de 4 € pour les enfants de l'élémentaire et la maternelle ;
 - le petit déjeuner et le goûter sont facturés 0,50 € ;
 - la participation des familles pour l'accueil du matin et du soir, ainsi que l'encadrement du repas (avec ou sans transport) est fixé en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Tarif appliqué à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Moins de 700 □	1,00 □
De 700 □ à 1000 □	1,20 □
De 1000 □ à 1300 □	1,40 □
Au-delà de 1300 €	1,60 €
Occasionnels	1,60 €

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI	Tarifs
Accueil de 7 h 00 à 7 h 30	Selon le quotient familial (0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)
Accueil de 7 h 30 à 8 h 20 (y.c. transport périscolaire)	Selon le quotient familial (1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)
Midi de 12 h 00 à 13 h 20 (encadrement repas y.c. transport périscolaire)	Selon le quotient familial (1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)
Soir de 15 h 15 à 16 h 00 (pour les enfants pris en charge par le personnel communal)	FORFAIT = 1,00 €
Soir de 15 h 15 à 16 h 00 (pour les enfants participant à une activité avec un intervenant extérieur)	FORFAIT = 1,20 €
Soir de 16 h 00 à 16 h 30 (accueil - goûter, détente y.c. transport périscolaire)	Selon le quotient familial (0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)
Soir de 16 h 30 à 17 h 30 (activités)	Selon le quotient familial (1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)
Soir de 17 h 30 à 18 h 00 (accueil - départs échelonnés)	Selon le quotient familial (0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €)

Délibérations du conseil municipal

MERCREDI	Tarifs
Accueil de 7 h 30 à 8 h 40 (y.c. transport périscolaire)	Selon le quotient familial (1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €)
Midi de 11 h 50 à 14 h 00 (encadrement repas - détente)	Selon le quotient familial (1,50 € ; 1,80 € ; 2,10 € ou 2,40 €)
De 14 h 00 à 17 h 00 (activités)	Selon le quotient familial (1,00 € ; 1,20 € ; 1,40 € ou 1,60 €) de l'heure
de 17 h 00 à 17 h 30 et 17 h 30 à 18 h 00 (accueil - détente - départs échelonnés)	Selon le quotient familial (0,50 € ; 0,60 € ; 0,70 € ou 0,80 €) la demi-heure entamée

- **de fixer** les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2014/2015 (voir page 9, Bilan de fonctionnement, scolaire et périscolaire 2014/2015) ;
- **de répartir** par commune les frais de fonctionnement 2014/2015 ainsi que les avances de frais de fonctionnement pour l'école maternelle en 2015/2016 (pour Charleville et Hinckange) (voir page 9, Bilan de fonctionnement, scolaire et périscolaire 2014/2015).

ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal décide :

- **de reconduire** le balayage des rues pour l'année 2015 auprès de la société SITA
 - forfait balayage, 119 € HT / passage (tous les 2 mois) ;
 - forfait traitement, 108,68 € HT / passage (tous les 2 mois) ;
 - forfait balayage, 199 € HT / passage (tous les 4 mois) ;
 - forfait traitement, 130,00 € HT / passage (tous les 4 mois) ;
- **d'adopter** les rapports annuels sur le service public des ordures ménagères, service de la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2013.

DIVERS

Le Conseil Municipal décide :

- **de participer** à hauteur de 50 € au cadeau pour le jubilé d'Alphonse BASTIAN, Maire d'Eblange ;
- **de participer** à hauteur de 50 € au cadeau de départ en retraite du trésorier.

Vie scolaire 2015

A la fin de l'année 2015, la population de Volmerange-lès-Boulay comptait 156 enfants et adolescents dont 12, nés en 2015, 2014 et 2013 et qui ne sont pas encore scolarisés.

Les autres se répartissent dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les établissements d'enseignement du second degré :

ECOLES

EFFECTIFS ANNEE 2015

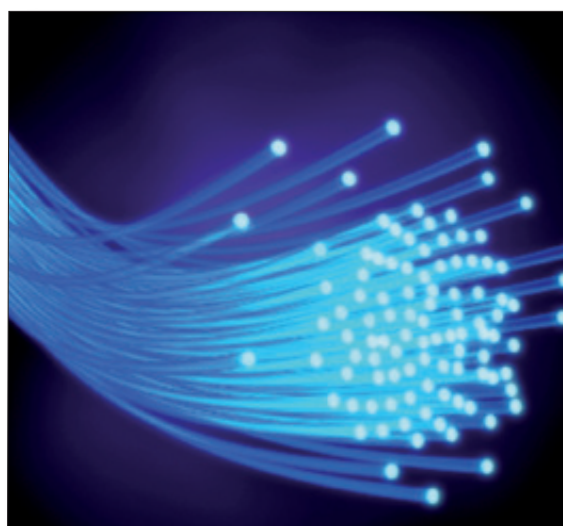
Ecole maternelle de VOLMERANGE	26
Ecole élémentaire de VOLMERANGE ...	48
Collèges.....	47
Lycées	23

Du côté de la CCPB

La fibre optique en 2018

Suite à l'adhésion de la CCPB au syndicat mixte chargé de déployer la fibre optique dans les zones rurales de la Moselle, le planning d'adhésion a été arrêté et le raccordement des communes de la CCPB est prévu au second semestre 2018 ou au plus tard début 2019. Ce chantier colossal, 175 millions d'euros sur toute la Moselle, s'étalera sur 5 ans. Les premiers coups de pioche sont prévus en septembre 2016.

Sur notre territoire, les communes et la CCPB devront déboursier 3,2 millions d'euros pour financer ces travaux. Une somme importante mais qui devrait permettre de créer un réseau très haut débit pour plusieurs décennies. Les modalités pratiques de raccordement de nos habitations seront précisées au moment des travaux, lorsque l'entreprise retenue aura été choisie et que l'opérateur chargé de commercialiser le réseau après les travaux aura été identifié.



Une piscine flambant neuve



2015 a été l'année de la fin des travaux de rénovation des vestiaires de la piscine de Boulay. Vous pouvez maintenant profiter d'installations flambant neuves, adaptées aux usages actuels et plus fonctionnelles. Des cabines individuelles ont été mises en place ainsi que des espaces réservés aux scolaires. Les sanitaires ont été rénovés ainsi que l'accueil. De quoi faire entrer la piscine de Boulay dans la modernité.

Bilan de fonctionnement scolaire et périscolaire 2014/2015

Le montant total des frais de fonctionnement de l'école et du périscolaire pour l'année scolaire s'élève à 221 076 € et se décompose comme suit :

ECOLE MATERNELLE

Total des frais : 62 785 € (62 277 € en 2013/2014)

dont charges de personnel communal : 45 647 €

Prix de revient par enfant (47 inscrits) : 1 335,85 €

(1 297,44 € en 2013/2014)

ECOLE ELEMENTAIRE

Total des frais : 24 189 € (23 396 € en 2013/2014) dont

charges de personnel communal : 6 347 €

Prix de revient par enfant (64 inscrits) : 377,95 €

(354,48 € en 2013/2014)

PERISCOLAIRE

Total des frais : 134 102 € (140 127 € en 2013/2014) dont charges de personnel : 79 613 €.

Nombre d'heures de présence des enfants : 16 876 heures (19 855 heures en 2013/2014)

- Recettes

■ Participation des familles : 43 597 € (45 691 € en 2013/2014)

■ Participation de la CAF : 42 966 € (51 317 € en 2013/2014)

■ Participation des communes : 47 539 € (43 119 € en 2013/2014)

- A charge des communes : 2,8169 €/heure

Ces frais sont répartis au prorata des heures de présence des enfants par commune.

BILAN DES PARTICIPATIONS

Les communes d'Hinckange et Charleville-sous-Bois reversent à Volmerange respectivement 26 632,67 € (24 422,92 € en 2013/2014) et 17 698,09 € (19 794,80 € en 2013/2014) pour le fonctionnement de l'école et du périscolaire.

Les participations des autres communes comptant des élèves scolarisés à l'école de Volmerange, soit en élémentaire, soit en maternelle sont les suivantes :

- commune de BOULAY :	2 004,14 €
- commune de HELSTROFF (SIVOS DES SAULES) :	1 335,85 €
- commune de GUERSTLING :	1 335,85 €
- commune de MOMERSTROFF :	1 335,85 €
- commune de NIEDERVISSE :	1 335,85 €
- commune de GUINKIRCHEN :	377,95 €
- commune de FILSTROFF :	755,90 €
- commune de BETTANGE :	377,95 €

La participation de la commune de VOLMERANGE-lès-BOULAY est de 82 723,62 €.

Budget primitif 2015

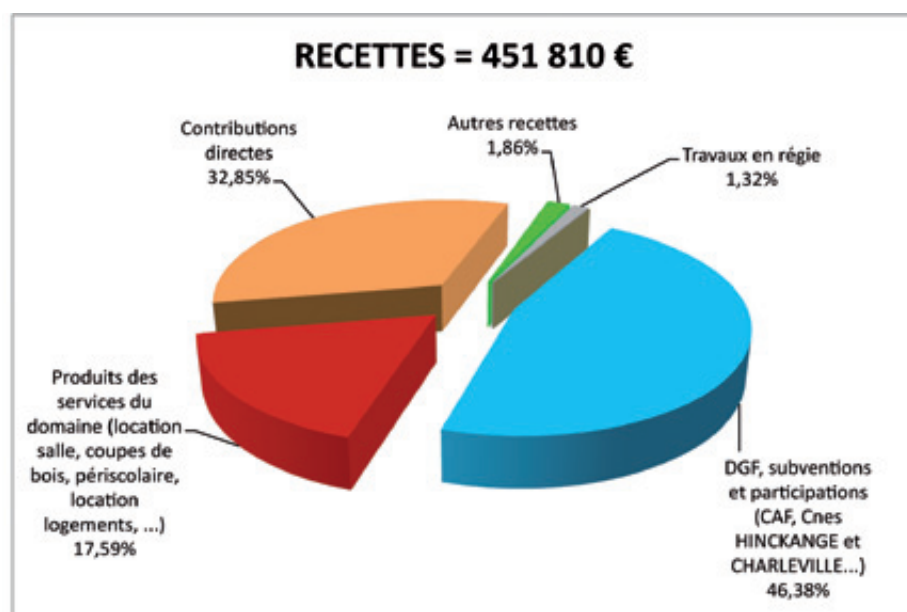
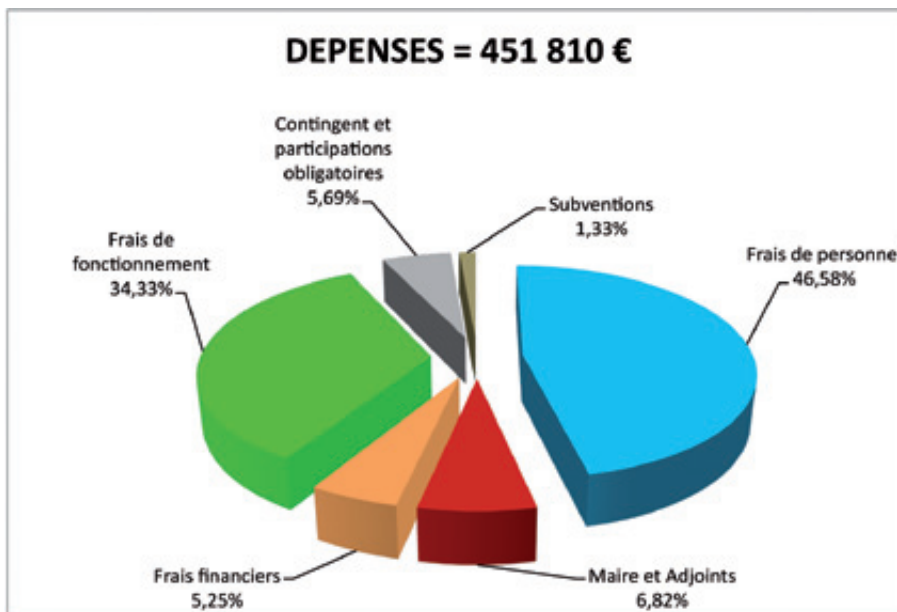
FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 451 810

Frais de personnel.....	46,58%
Maire et Adjointes	6,82%
Frais financiers	5,25%
Frais de fonctionnement.....	34,33%
Contingent et participations obligatoires	5,69%
Subventions.....	1,33%

RECETTES : 451 810

DGF, subventions et participations (CAF, Cnes HINCKANGE et CHARLEVILLE.....)	46,38%
Produits des services du domaine (location salle, coupes de bois, périscolaire, location logements, ...)	17,59%
Contributions directes	32,85%
Autres recettes	1,86%
Travaux en régie	1,32%



INVESTISSEMENT

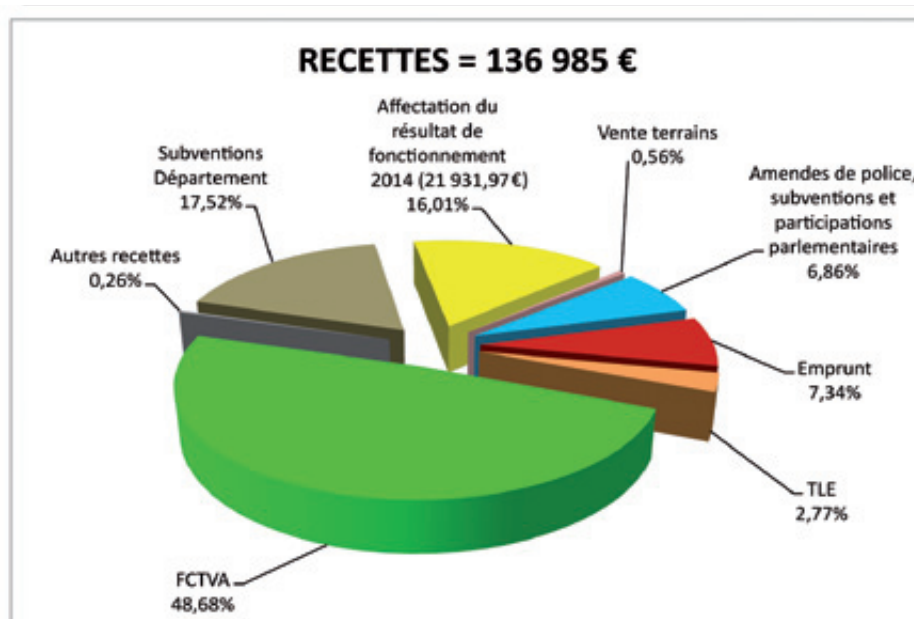
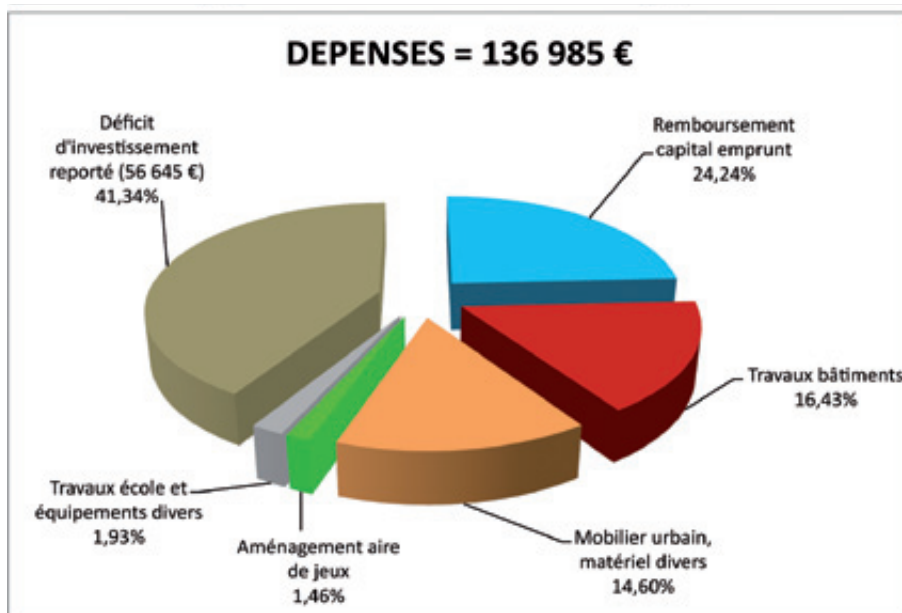
Budget primitif 2015

DEPENSES : 136 985 □

Remboursement capital emprunt.....	24,24%
Travaux bâtiments	16,43%
Mobilier urbain, matériel divers	14,60%
Aménagement aire de jeux.....	1,46%
Travaux école et équipements divers.....	1,93%
Déficit d'investissement reporté (56 645 €).....	41,34%

RECETTES : 136 985 □

Amendes de police, subventions et participations parlementaires	6,86%
Emprunt.....	7,34%
TLE	2,77%
FCTVA	48,68%
Autres recettes	0,26%
Subventions Département.....	17,52%
Affectation du résultat de fonctionnement 2014 (21 931,97 €).....	16,01%
Vente terrains.....	0,56%



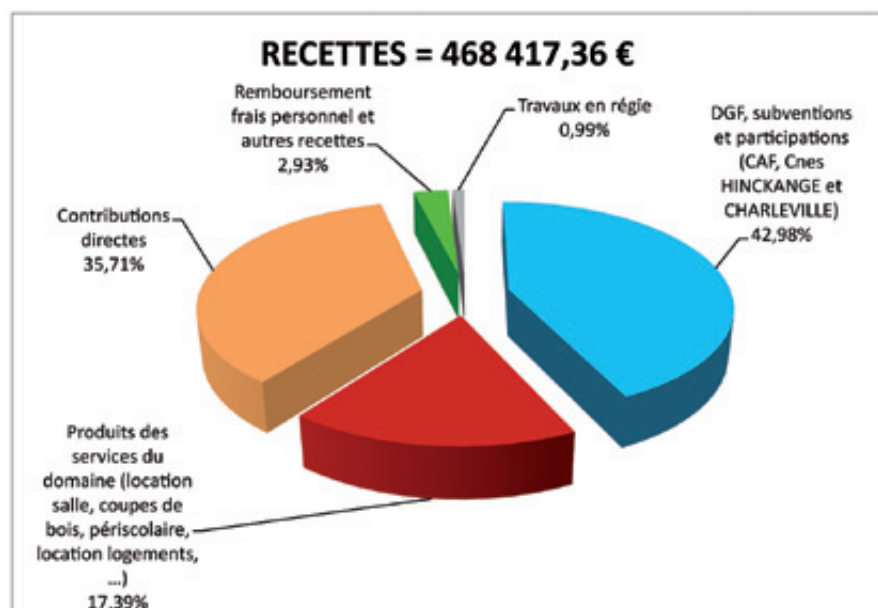
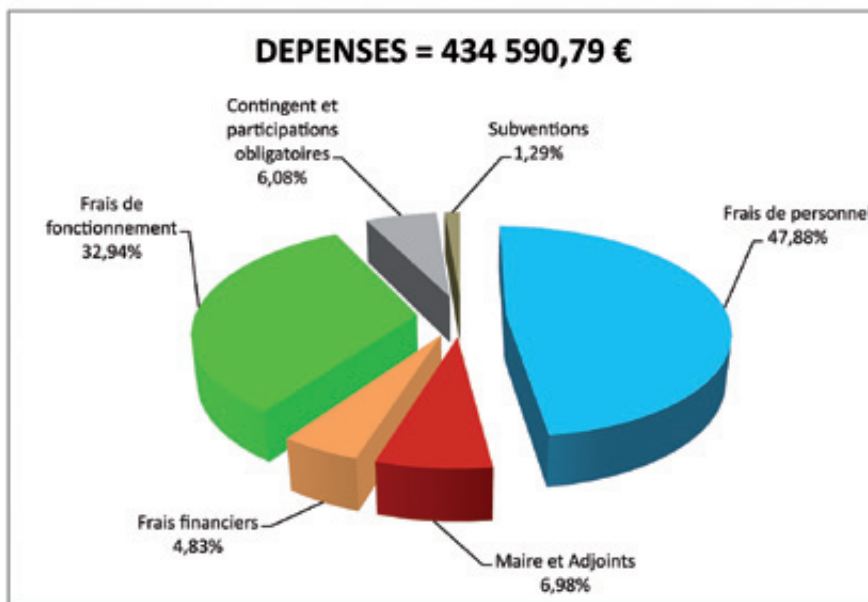
Compte administratif 2015 FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 434 590,79 □

Frais de personnel.....	47,88%
Maire et Adjointes	6,98%
Frais financiers	4,83%
Frais de fonctionnement.....	32,94%
Contingent et participations obligatoires	6,08%
Subventions.....	1,29%

RECETTES : 468 417,36 □

DGF, subventions et participations (CAF, Cnes HINCKANGE et CHARLEVILLE...)	42,98%
Produits des services du domaine (location salle, coupes de bois, périscolaire, location logements, ...)	17,39%
Contributions directes	35,71%
Remboursement frais personnels et autres recettes.....	2,93%
Travaux en régie	0,99%

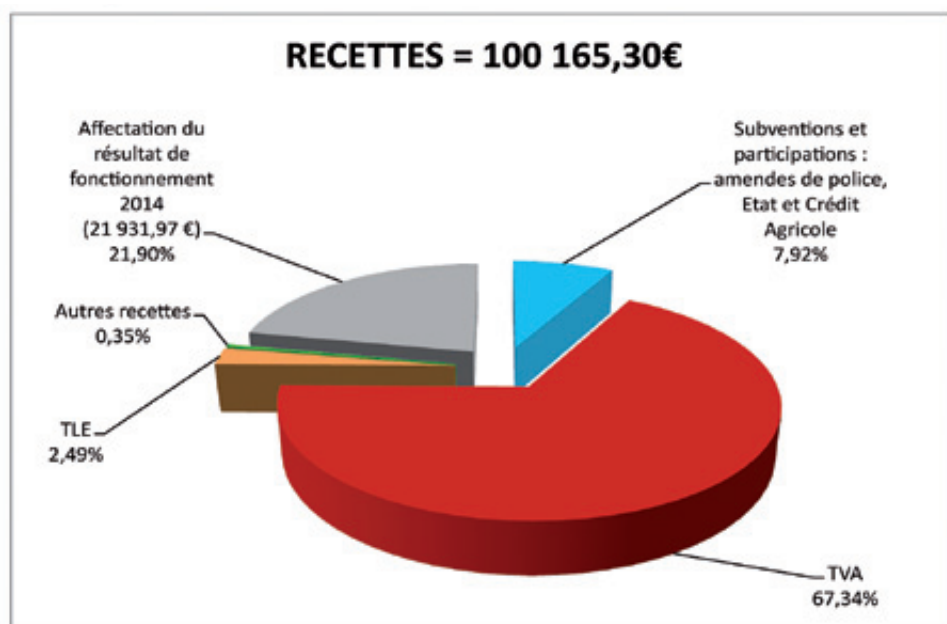
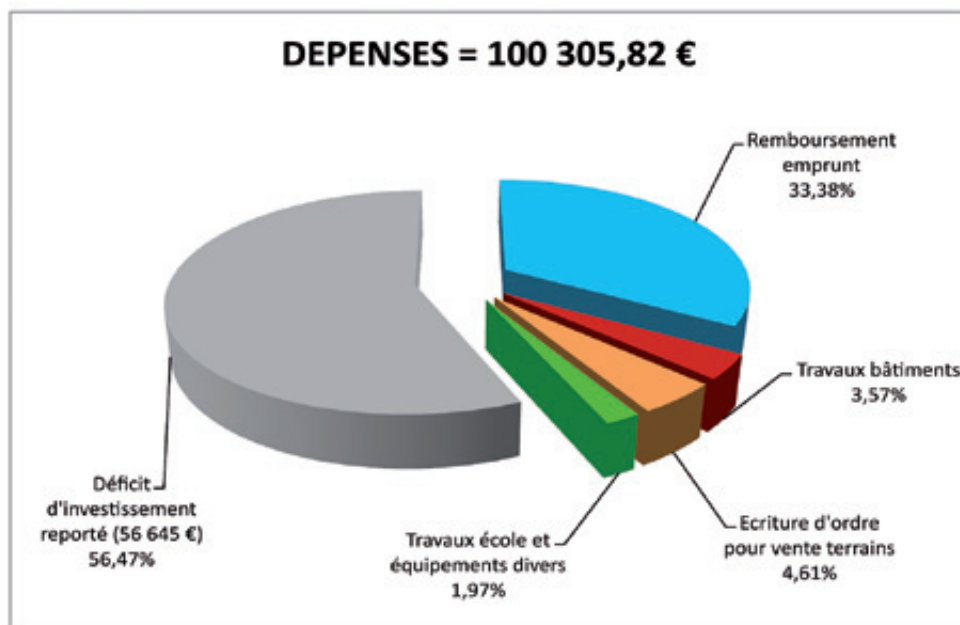


DEPENSES : 100 305,82 □

Remboursement emprunt	33,38%
Travaux bâtiments	3,57%
Ecriture d'ordre pour vente terrains.....	4,61%
Travaux école et équipements divers.....	1,97%
Déficit d'investissement reporté (56 645 €).....	56,47%

RECETTES : 100 165,30 □

Subventions et participations (Amendes de police, Etat et Crédit Agricole)	7,92%
Emprunt.....	67,34%
TLE	2,49%
Autres recettes	0,35%
Affectation du résultat de fonctionnement 2014 (21 931,97 €).....	21,90%





INSTALLATION DE BORNES CANINES

Gardons notre village propre pour le respect du cadre de vie de tous les concitoyens ! Comme annoncé dans Volm'infos, la commune commence à équiper les espaces publics de distributeurs de sacs à déchets canins. Le premier est posé depuis plusieurs semaines sur une des façades de la mairie et un second est en cours d'installation à l'intersection de l'ex-rue basse (quartier Nied) avec le chemin de la distillerie.

Avant la fin du premier semestre, d'autres bornes de propreté seront posées à l'intersection des lotissements et de la rue principale.

Si le besoin s'en fait sentir, l'achat de distributeurs supplémentaires pourra être envisagé ultérieurement pour équiper d'autres secteurs du village.

Les sacs utilisés peuvent être noués et jetés, dans les corbeilles de propreté publiques existantes et dans celles qui seront posées au cours de l'année.

Merci d'avance pour votre civisme.



INAUGURATION DE LA NOUVELLE CHAUFFERIE

Les conseillers départementaux Ginette MAGRAS et Jean-Paul DASTILLUNG ainsi qu'André BOUCHER, maire de Boulay, ont été invités le 15 janvier 2016 par le maire de Volmerange-lès-Boulay, Pierre ALBERT, à l'inauguration de la nouvelle chaufferie de l'école Le Pâtural et de la salle polyvalente.

Les travaux, d'un montant de 34 625 €, ont été réalisés avec l'aide de deux subventions : l'une du conseil départemental à hauteur de 23 902 €, l'autre parlementaire par l'intervention du sénateur Jean-Marc TODESCHINI, à hauteur de 3 000 euros.



LOTO

organisé par le Football Club de Volmerange le **12 mars 2016** à 20h00 à la salle polyvalente. Réservation au 06.23.77.07.14.

CONCERT

de l'Ecole de Musique et de Danse de Boulay le **19 mars 2016** à 17h à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay.

SOIRÉE THÉÂTRALE

«Alice», par Nicolas SONNTAG et la Compagnie Cirrus le **26 mars 2016** à 20h30 à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

organisée par la commune le **lundi 28 mars 2016**. RDV à 10h30 devant le périscolaire.

SOIRÉE THÉÂTRALE

«Karl Marx, Le Retour», de Howard Zinn, par la Compagnie L'Autre Scène le **23 avril 2016** à 20h30 à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay.

FÊTE DE L'ÉCOLE ET DU PÉRISCOLAIRE

Les **27 et 28 mai 2016**.

SOIRÉE FLAMMS

organisée par le Conseil de Fabrique le **11 juin 2016** à partir de 19h à la salle polyvalente.

L'ATELIER THÉÂTRE ADOS

de Volmerange fera ses représentations les **25 et 26 juin 2016** à la salle polyvalente.

FÊTE DE LA RIVIÈRE

Le **samedi 2 juillet 2016**.

Naissances

Loïs PHILIPPE

7 mai 2015 à Saint-Avold

Roxane LOUIS

21 mai 2015 à Peltre

Félicitations aux parents !

Mariage

Quentin KLEIN et Céline HELD

20 juin 2015

Tous nos vœux de bonheur !

Décès

Roland HALTER

5 février 2015

Louis BORR

13 février 2015

Marie Barbe BORR née HOCHARD

23 avril 2015

Philippe LALLEMAND

23 avril 2015

Pascale RATTO née SOULIER

30 juillet 2015

Francine GUILLAUME

14 septembre 2015

Albert RONCART

18 septembre 2015

Aux familles, nous renouvelons l'expression de notre sympathie.

Etat-civil 2015

Nos villageois talentueux (suite)

Volmerangeois depuis de nombreuses années, Robert ALBERT est un passionné d'orgues.

Il est embauché dans l'entreprise HAERPFER à BOULAY en tant que facteur d'orgues dès l'âge de 17 ans. Il renforcera ses compétences dans la fabrication et la restauration d'orgues jusqu'à ses 30 ans. Il ouvre ensuite un atelier d'ébénisterie à BOULAY dans lequel cet artisan a œuvré jusqu'à sa retraite.

Profitant de la cessation de son activité professionnelle, il décide alors de reprendre de plus belle sa dévorante passion pour les orgues. C'est ainsi qu'il rénova son premier instrument totalement hors d'usage. Il lui fallut plus d'un an pour venir à bout de ce monstre, après avoir débosselé, nettoyé et réglé plus de 678 pièces en bois, en étain ou en plomb.

Cet instrument à vent multiforme et complexe avec ses 9 jeux de 56 tubes n'a pas facilité son harmonisation et son accordage. Ce passionné hors du commun de 74 ans n'est pas prêt de s'arrêter là puisqu'il projette de déplacer son orgue de sa cave au salon. Il a aussi débuté la remise en état d'un second orgue composé d'un nombre impressionnant de tubes... tous en bois cette fois-ci.



Bravo pour ce travail minutieux et cette inlassable patience !

Cérémonie des vœux au maire

La traditionnelle cérémonie des vœux a été, comme à l'accoutumée, un moment de rencontre conviviale entre les habitants du village et de nombreux élus ou représentants d'institutions du Pays de Nied. C'est Jean-Claude BRETNACHER, premier adjoint au maire, qui s'est chargé de souhaiter la bienvenue aux habitants du village ainsi qu'aux représentants des corps constitués, aux maires des communes avoisinantes, à Paola ZANETTI, députée de la circonscription et à Jean-Louis MASSON, sénateur.



Après avoir salué ses administrés et les personnalités présentes, Pierre ALBERT a passé en revue les principaux faits marquants de l'année écoulée et présenté le programme des travaux à venir, en déplorant toutefois la baisse des dotations de l'État qui, d'année en année, pénalise les petites communes. Il a formulé le souhait que la situation financière s'améliore afin de pouvoir apporter les services que les concitoyens attendent. Enfin il a souhaité à tous «une belle brassée d'optimisme pour une belle et heureuse année 2016».

Après les discours de Jean-Louis MASSON et Paola ZANETTI qui ont souligné le dynamisme du village, Anthony TETIA, jeune Volmerangeois âgé de 14 ans, s'est vu féliciter. Un bon d'achat dans un magasin de sport lui a été remis pour avoir accompli un acte citoyen exemplaire. Il a secouru un vététiste qui s'était blessé grièvement en forêt de Volmerange jusqu'à ce que les pompiers, qu'il avait avertis, viennent prendre en charge le malheureux.



Cérémonie des vœux au maire

Thierry JENCZAK, adjoint au maire, a ensuite remis les prix du concours des maisons fleuries et invité les personnes présentes à échanger autour du verre de l'amitié, le tout accompagné d'excellents produits du pays boulageois.



La cérémonie des vœux a également été l'occasion de remettre la médaille de Maire Honoraire à Gérard VÉCRIGNER pour 37 années de mandat, dont 31 en qualité de maire.

La médaille lui a été remise par Alphonse BASTIAN, maire d'Eblange depuis plus de 50 ans : «Gérard, quand tu es apparu dans le paysage du Pays de Nied dans les années 1980, tu t'es tout de suite lancé avec audace dans la modernisation de ton village. Moi, et les autres maires, on t'a regardé faire. Puis, finalement, on a tous fait comme toi. Tu as été un précurseur et j'espère que l'État un jour saura le reconnaître.»

De son côté, l'ancien maire a précisé qu'il a pu apprécier et mener à bien sa longue mandature grâce à : «un environnement familial compréhensif qui avait compris son engagement, des élus motivés, des collaborateurs compétents, des concitoyens toujours ouverts au dialogue même s'ils n'étaient pas toujours d'accord avec les projets.»

Repas des aînés 2015

Conviés par le Maire, Pierre Albert et les membres du conseil municipal, les aînés de la commune se sont retrouvés en février 2015 au traditionnel repas annuel à la salle des fêtes. Plus d'une cinquantaine de convives répondirent présents et se retrouvèrent à la salle polyvalente autour de tables magnifiquement décorées. Les participants ont apprécié les différents plats cuisinés



et servis par l'équipe du restaurant «La Grange de Condé», dans une bonne ambiance, emplie de gaieté et de convivialité. Les invités ont témoigné du plaisir qu'ils ont à se retrouver réunis lors de cette chaleureuse manifestation.

Arbre de Noël 2015

L'arbre de Noël, organisé par la commune, a eu lieu le samedi 12 décembre 2015. Les enfants ont pu apprécier le spectacle de Guignol et de Pinocchio après avoir été accueillis dans la salle communale par Pluto et Rico le Clown, sculpteur de ballons.

Le Père Noël n'a pas manqué de s'arrêter à Volmerange pour distribuer les cadeaux aux enfants sages. Un goûter a clôturé ce moment magique dans la bonne humeur et pour le plus grand bonheur des enfants.



Concours des maisons fleuries 2015

Comme chaque année, lors de la cérémonie des vœux au Maire, la municipalité a remis les diplômes et prix du traditionnel concours des maisons fleuries. Cette manifestation permet de reconnaître la qualité esthétique et les prédispositions de «main verte» de nos lauréats. Les jardiniers ont été récompensés pour leurs talents, leur patience horticole et leurs belles compositions florales. Encore un grand merci aux Volmerangeoises et Volmerangeois pour leur implication au fleurissement et à l'embellissement de la commune.



M^{me} BOUCHE

Les fleurs sur les balcons, dans les jardins, autour des habitats apportent de la couleur et mettent en lumière notre cadre de vie.

Un village fleuri est un village accueillant, agréable à vivre, qui contribue au dynamisme déjà fortement reconnu dans notre secteur.

Les prix du concours ont été décernés à

Prix persévérance

M^{me} Véra BOUCHE,
M^{me} Blanche JAGER,
M^{me} Valérie JONCQUARD,
M^{me} Yolande LOUVIGNY et
M^{me} Laurence SCHWEDT

Prix aménagement

M^{me} Christelle CONRAD,
M. Jean-Claude HALTER,
M^{me} Véronique HELD et
M^{me} Carine MATHIEU

Prix coup de cœur

M^{me} Charlotte MICHEL.



M. HALTER



M^{me} CONRAD

Concours des maisons fleuries 2015



M^{me} JAGER



M^{me} HELD



M^{me} LOUVIGNY



M^{me} JONCQUARD



M^{me} MICHEL



M^{me} MATHIEU



M^{me} SCHWEDT

Groupe scolaire «Le Pâtural»

*L'école du Pâtural
en phase avec l'actualité !*

Dès la rentrée de septembre 2015, les élèves du Pâtural ont été mis à pied d'œuvre.

- Ils ont pu admirer l'avancée des travaux du cabanon (chantier adultes durant les vacances d'été) avec la construction du mur en briques côté pluie et l'aménagement des étagères à l'intérieur.



L'actualité étant riche en événements, les élèves de M^{mes} GETTE et LOSSON (du CE2 au CM2) ont fait part de leurs impressions et de leurs convictions à leur manière, en faisant des recherches, des sondages et en réalisant des affichages sur la violence des attentats, la Laïcité et la COP 21.

- Avec l'aide de M. Gérard VECRIGNER, ils ont planté des arbres dans le verger pour participer à la reconstruction végétale de notre planète. L'ensemble des enfants (maternelle et élémentaire) a confectionné l'Arbre de la Laïcité en guise de message de respect et de paix.



Poèmes sur la laïcité...

La laïcité, c'est...

Respecter les autres et leurs pensées,
Vivre ensemble avec respect.

La laïcité, c'est...

Le respect des gens et de leurs croyances,
Attention pas d'influence
Pour la Liberté et la Paix en France.

Les élèves de CP/CE1

La laïcité, c'est...

Croire en toute liberté,
Dans un monde en Paix !

La laïcité, c'est...

Penser en toute sérénité,
Dans un monde plein d'idées !

La laïcité, c'est...

S'exprimer en toute égalité,
Dans un monde de fraternité !

Les élèves de CE2 / CM1

La laïcité, c'est...

Exprimer nos idées, nos opinions,
Sans y mêler politique ou religion.

La laïcité, c'est...

Refuser toute violence physique ou verbale
Même en jouant à la balle

La laïcité, c'est...

Grandir dans le respect
Des règles de la République des Français
Et enfin

La laïcité, c'est...

Partager nos connaissances
Pour se comprendre et bien vivre en France.

Si tu appliques cela avec FIERTE
Alors tu feras vivre la LAÏCITE.

Les élèves de CM1/CM2

Football club de Volmerange

Le Football-Club de VOLMERANGE-lès-BOULAY a fêté cette année ses 40 années d'existence. Ce fût l'occasion de retracer ses origines, son histoire et son évolution depuis sa création.

Pour fêter dignement cet anniversaire, tous les anciens joueurs ont été conviés à une journée festive au mois de juin. Plusieurs rencontres ont eu lieu durant l'après-midi opposant d'abord les jeunes joueurs du club. En fin de journée, les «anciennes gloires» ont formé deux équipes pour s'affronter dans la bonne humeur.

A l'issue de ce match, deux membres méritants du club se sont vus remettre une médaille par un représentant du District Mosellan pour leur activité au sein du club depuis plus de vingt ans : Daniel CHEVALLIER, membre du Comité et Joseph FALBO, joueur puis arbitre et également membre du Comité. Cette belle journée s'est terminée par un repas dansant au cours duquel de nombreux souvenirs ont été évoqués.



Football club de Volmerange



Le football club
a fêté ses 40 ans
en 2015 !



Football club de Volmerange

Sur le plan de l'actualité sportive du club, les équipes seniors se sont une nouvelle fois très bien comportées durant la saison 2014/2015. L'équipe B entraînée par Benoit SCHVIND termine seconde de son groupe et accède à la division supérieure.

L'équipe A termine également à la deuxième place de son groupe en 1^{ère} division (le plus haut niveau départemental). Elle se classe 3^{ème} sur 72 équipes au classement de la sportivité, classement établi suite aux sanctions infligées aux joueurs et dirigeants tout au long de la saison (cartons jaune, rouge et suspensions).



Seniors B



Seniors A



U. 13

En ce qui concerne les équipes de jeunes, l'équipe U13 évoluant en excellence a été entraînée par Vincent BRETNACHER en début d'année puis par Grégory STEYER. Malgré ses efforts, elle n'a pas réussi à se maintenir dans cette catégorie, elle retrouvera donc la promotion pour la seconde partie de saison.

L'équipe U11 est entraînée par Guillaume HAMMAN, accompagné de Carine MATHIEU le samedi, et obtient de bons résultats avec un effectif composé essentiellement de joueurs de première année.



U. 11

Football club de Volmerange



U. 9

Les joueurs U9 forment 2 équipes et produisent de brillantes prestations lors des plateaux du samedi. Ils sont entraînés les mercredis par Abdel AIT HAMMOU et accompagnés les samedis par Manu NOIRJEAN et Sylvain KIEFFER.

Enfin, les U7 défendent avec ferveur les couleurs du club. Ils sont entraînés par André CARBALLO et Pierre MATHIEU.

Encore un grand merci à tous les dirigeants, joueurs, entraîneurs, éducateurs et supporters d'avoir participé à l'histoire de notre club depuis sa création et d'avoir fait connaître notre village jusqu'en équipe de France U17 Féminines à travers Justine LEROND !



U. 7



Les éducateurs

*Philippe JACOB,
Président du Club.*

Syndicat Arboricole de Volmerange

Les cours de taille

Une journée taille a été organisée en avril 2015. Douze personnes ont pris part à cette formation. Une ou deux journées sont prévues au printemps 2016 et pourront être programmées si le nombre d'inscrits est suffisant. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître rapidement auprès de Jean-Marie BLANC (03 87 37 27 82) ou Gérard VECRIGNER (06 08 23 75 74).

Le jus de pomme

L'atelier de jus de pomme a ouvert ses portes les lundis, mercredis, jeudis et samedis, du 7 septembre au 31 octobre 2015. Les réservations ont été assurées par Fabienne TUTIN (07 82 59 02 77). L'activité a été encadrée par 16 bénévoles dont les plus assidus ont été présents une vingtaine de jours.

49 250 litres de jus de pomme ont été mis en bouteille (soit 29 550 € de recettes) et 4 079 litres de jus ont été pressés pour élaborer du cidre (815,80 €). 9 884 bouteilles vides ont été vendues aux membres (4 447,80 €). Au total, 275 membres ont élaboré leur jus de pomme cette année, soit 1 650 € de cotisations. Le bilan financier ne peut être effectué pour l'instant car les frais de fonctionnement (eau et électricité en particulier) ne sont pas définitivement établis.

Au cours de cette saison, plusieurs groupes sont venus visiter les installations, en particulier deux classes de l'école maternelle «Le Pâtural» de Volmerange et une classe de l'école maternelle «Les Lutins» de Boulay.



Syndicat Arboricole de Volmerange



Les repas de midi ont été livrés par la Communauté de Communes du Pays Boulageois. Les bénévoles souhaiteraient une cuisine plus familiale. Les cuisiniers ou cuisinières locaux qui pourraient concocter ces repas seront les bienvenus (contacter Gérard).

La distillerie

Les réservations ont eu lieu le samedi de 13 h 30 à 16 h 00, lors des permanences assurées par les bénévoles au «chalet des boules».

L'année 2015 a été pauvre en fruits. L'atelier a ouvert ses portes le 16 octobre, mais contrairement aux années précédentes, les bouilleurs de cru ne se sont pas précipités. Les semaines étaient incomplètes et les quantités distillées étaient faibles (en général de 50 à 100 litres de matière). Rares ont été les distillateurs des fruits nobles que sont les mirabelles.

La saison a pris fin à la mi-février cette année.

La vigne

Les ceps de Pinot Noir et d'Auxerrois plantés sur la colline St Jacques ne sont plus régulièrement entretenus. Les bénévoles s'épuisent... eh oui ! Pourtant, il serait possible et même souhaitable de relancer cette activité appelée «vignoble du folklore et du patrimoine».



Là encore, le Syndicat attend des personnes qui pourraient s'y intéresser. Quoi de plus beau qu'un après-midi de vendanges dans les brumes des coteaux de la Nied ? Mais, avant de vendanger, il y a un peu de travail du sol, de la taille, de la fumure... quelle belle activité pour les amoureux du vin et de la nature ! Alors, avis aux amateurs !

*Gérard VECRIGNER,
Président du SAV.*

«De la Nied au Niari»

Le vendredi 13 novembre 2015, les enfants de CE2, CM1, CM2 se sont rendus à Ottonville avec d'autres classes de la circonscription pour une rencontre sportive de course longue organisée par l'USEP.

A cette occasion, les enfants ont réalisé des performances de course adaptées à leurs capacités physiques et voir même au-delà pour certains. Cette manifestation a été parrainée par les parents qui pouvaient soutenir l'effort de leur enfant. Ils pouvaient participer financièrement à cette rencontre sportive, soit en faisant un don modique libre, soit en récompensant la réalisation du contrat de course par une somme minimale (par exemple 1 €) et effectuer un don supplémentaire si le contrat était dépassé (1,50 €). Grâce aux dons des classes participantes, les familles ont soutenu l'engagement sportif de leur enfant tout en réalisant une action citoyenne.

En effet, la somme collectée de 158 □ a été reversée cette année au profit de l'association



«De la Nied au Niari» qui œuvre pour la reconstruction et l'entretien d'une école au Congo ainsi que pour le développement d'une coopérative agricole.

Le vendredi 13 novembre 2015 à Creutzwald et pour la 6^{ème} année consécutive, L'ESCALE (Lycéens et Éducateurs Solidaires à Creutzwald pour une ALternative Équitable) a organisé un forum d'information sur les solidarités. L'association «De la Nied Au Niari» était présente. Chaque année, ce sont des jeunes de seconde, donc nouveaux au Lycée Félix Mayer, qui sont sensibilisés à la solidarité internationale.

Confrérie de la Boule

Comme chaque année, la Confrérie de la Boule a organisé ses deux rassemblements. La brocante, programmée à l'origine en juillet, a été reportée en octobre pour cause de grosses chaleurs. Malgré cette date tardive, avec un beau soleil au rendez vous, les participants et le public sont venus nombreux. Nous avons également vécu un succès grandissant pour la troisième bourse aux jouets et vêtements de décembre. Cet engouement nous incite chaque année à nous impliquer davantage pour le plaisir de tous.



Toutes les personnes désireuses de faire partie de notre association, jeunes et moins jeunes, qui aiment la pétanque, seront les bienvenues.

*Patrick AUTHIER,
Président de l'Association*

Activités de la MJC en 2015

La MJC de Volmerange-lès-Boulay est une association agréée d'éducation populaire affiliée à l'Union Locale, la Fédération départementale, la Fédération régionale et la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Les sources de financement de la MJC, pour réaliser ses différents objectifs, proviennent des cotisations et participations des familles, des recettes des manifestations et des subventions de fonctionnement de la CAF, du Conseil Général de la Moselle, de la commune de Volmerange ainsi que d'aides à projets ponctuels de différents organismes,

notamment Scènes et Territoires en Lorraine, ou de sponsors comme ce fut encore le cas cette année d'une enseigne boulageoise pour une aide financière à l'organisation de la saison théâtrale.

En 2015, le conseil d'administration de la MJC comptait 19 élus. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour faire un rapide bilan des actions réalisées ou en cours de réalisation et fixer les objectifs à venir. Il n'y a pas de salarié permanent, mais la MJC bénéficie du soutien d'un directeur détaché en milieu rural. Ce poste est actuellement occupé par Arlette ÉBLÉ. Il y avait 133 adhérents en 2015.

LES ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

Ces activités sont encadrées par Juliette Fouligny, Anne Bouché et Mélanie Schmitt et réalisées en étroite collaboration avec la commune et l'école dans le cadre plus global de l'accueil périscolaire proposé aux parents de Volmerange.

On peut distinguer

■ les accueils de loisirs des vacances

(automne, hiver et printemps) pour les enfants âgés de 3 à 10 ans avec une inscription à la journée ou à la semaine selon le thème des activités ;

■ l'accueil de loisirs des grandes vacances (en partenariat avec l'ULMJC secteur Nied) qui permet un accueil lors des deux premières semaines du mois de juillet.

■ **Mercredis loisirs** de janvier à début juillet (hors vacances scolaires) et de septembre à décembre.

Les enfants sont accueillis dès la sortie des classes avec la restauration prévue à midi. En moyenne, une dizaine d'enfants sont présents.



Accueil de loisirs



Le périscolaire

■ **L'activité de loisirs** se déroule de 14h à 16h. Le thème «Contes et Légendes» a été défini pour l'année : découverte d'un nouveau conte chaque mercredi avec des activités manuelles ou culinaires à la clé. Un goûter suivi d'un temps libre sont également proposés et l'accueil se poursuit jusqu'à 18h.



Les mercredis loisirs



Les arts du cirque



■ **Accueil de loisirs, vacances d'hiver du 9 au 13 février :** stage de cirque.

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que les 26 enfants inscrits à cette semaine ont pu découvrir les Arts du Cirque et ont donné une représentation grâce au travail et à la complicité d'Arnaud et de Théo de la compagnie Circ'Onférance, intervenants cirque pour cette session.



Stage environnement

■ **Accueil de loisirs, vacances de printemps du 13 au 17 avril :** stage environnement. 21 enfants ont participé à la semaine Environnement : réalisation de moulins à eau, d'éoliennes, visite du moulin de Buding et repas trappeur dans le jardin pédagogique.



Stage environnement



Balade devinette



Baptême de poney



Initiation à la pêche



Volerie des aigles



Pêche à la Nied



Voyage à Ver-sur-Mer



Voyage à Ver-sur-Mer

■ **Juillet : accueil de loisirs du 6 au 17 juillet organisé par l'U.L.M.J.C.**

26 enfants différents (de 4 à 11 ans) ont fréquenté l'accueil de loisirs :

du lundi 6 au 10 juillet, 17 enfants se sont amusés autour de l'animation «Nature». Une balade devinette jusqu'à l'accueil de Condé-Northen suivi d'un pique-nique en commun puis d'un spectacle musical par David de la compagnie Echo Lali ont eu lieu en partenariat avec la MJC de Condé-Northen ;

■ **du 13 au 17 juillet «Qui marche ? Qui vole ? Qui nage ?»,** baptême à poney au centre équestre d'Hinckange, cuisine d'autrefois, pêche à la Nied avec Thomas RUFF, sorties au château du Haut Koenigsbourg et à la Volerie des Aigles ont été appréciés pour les 26 enfants inscrits durant cette semaine ;

■ du 20 au 26 juillet, organisé par la MJC de Volmerange-lès-Boulay, un séjour à Ver-sur-Mer (Normandie) a permis à 36 enfants âgés de 6 à 12 ans (18 de Condé-Northen et autant de Volmerange) de profiter pleinement de vacances à la mer avec visite du musée Golden Beach, promenade en bateau, rallye photos et excursion à Courseulles-sur-mer.



Voyage à Ver-sur-Mer



Voyage à Ver-sur-Mer



Voyage à Ver-sur-Mer



Reprise du périscolaire en septembre 2015



Comprendre le système des planètes

Septembre : rentrée scolaire le 4 septembre avec les nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis 2013.

■ **Reprise du périscolaire et des activités** : on compte une vingtaine d'enfants inscrits les matins, 50 en moyenne se retrouvent à midi, une quarantaine à partir de 15h15 et une vingtaine à l'accueil du soir.

■ **Accueil de loisirs : vacances d'automne du 19 au 23 octobre 2015**

22 enfants concernés, une douzaine par jour. Les journées étaient proposées à la carte (semaine, demi-journée ou journée complète) sur le thème des planètes. Jeux de rôles pour comprendre le système planétaire.

■ **Gym et danse enfants** avec Géraldine Gammella : reprise de la gym enfants les jeudis pour 7 enfants âgés de 6 à 10 ans de 16 h à 17 h (salle de motricité de l'école) et de la danse pour 8 enfants âgés de 6 à 10 ans de 17 h 15 à 18 h 15 (salle polyvalente).

■ **Cours d'anglais** avec Louis, puis Floriane, depuis la rentrée.

Suite de l'initiation à l'anglais pour 6 enfants et ouverture d'un nouveau cours débutants pour 13 enfants âgés de 5 à 9 ans depuis novembre 2015.

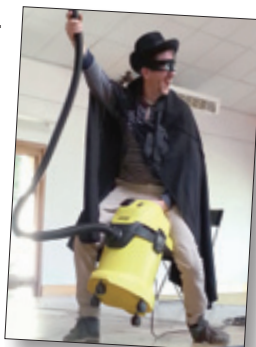
■ Atelier théâtre Ados : Nathalie Zanini

Une douzaine d'adolescents se retrouvent les mercredis soirs pour apprendre les différentes techniques du jeu théâtral en vue d'une représentation qui a lieu en fin d'année scolaire.

LES SPECTACLES «JEUNES PUBLIC»

En 2015, les enfants du village ont pu assister à deux spectacles interprétés par des compagnies professionnelles :

- «**Boite à Gants**» par La Toute Petite Compagnie de Marseille, le 2 mars ;
- «**Zorro, manuel du justicier à l'usage de la jeunesse**» par le Cirque Rouages de Bar-le-Duc, le 9 avril.



Spectacle «Zorro...»

LES ANIMATIONS FESTIVES

Fête de la rivière

La Fête de la rivière a eu lieu le samedi 4 juillet. Le parcours a retrouvé les berges de la rivière ce qui a amené un peu de fraîcheur lors de cette journée caniculaire ! Le principe est resté le même : un parcours agrémenté de sept arrêts pour déguster des produits et des vins du terroir (charcuterie, fromage blanc, crevettes grillées, légumes, potée lorraine, fromages, dessert agrémentés de vins d'Alsace cette année et un arrêt pour déguster de la bière).

La partie artistique a été assurée par la Compagnie Blah Blah Blah qui présentait un spectacle musical «L'amour de part et d'autre du Rhin», au départ et la compagnie Coffee Potes avec «La tracto guinguette», spectacle de chanson française, à l'arrivée. Le long du parcours, les marcheurs ont également pu apprécier la dextérité de Paul Rozaires aux bâtons (jonglage), le numéro d'équilibriste de Jeff le Funambule (Jean-François Gèrrardin) et le talent du duo Cha et Max (Charlène et Maxime Ottinger).



Fête de la rivière



Fête patronale

Repas dansant samedi 7 et dimanche 8 novembre. Les traditionnelles moules-frites et les huîtres garnies ont encore une fois été très appréciées. L'orchestre Magic Sound anima la soirée du samedi et DJ Gaëtan, la soirée de dimanche. À noter qu'en 2016, pour le plus grand bonheur des enfants, les manèges reviendront.

Participation au Festival de contes du pays de Nied

Dans le cadre du XXII^e Festival de contes et légendes en Pays de Nied, organisé par le Comité du Pays de Nied, trois spectacles ont eu lieu à la salle polyvalente en partenariat avec la MJC :

«Contes et Récits», avec Sophie Wilhelm, le samedi 17 octobre ;

«La chasse au Squonk», avec Fred Duvaux et Julien Rambaud, le dimanche 25 octobre ;

«Bal du spaghetti – cabaret concert», avec Luigi Rignanese, Tonino Cavallo et Tizianna Valentin, le samedi 31 octobre.

Gymnastique volontaire

Les cours de gymnastique volontaire sont assurés :

les jeudis soir de 18 h 15 à 19 h 15 par Géraldine Gammella
Nous sommes associés à la MJC de Condé-Northen pour cette activité mais les cours ont lieu à la salle polyvalente de Volmerange.

Cours de yoga

Depuis la rentrée de septembre, des cours de yoga, plus précisément de Hathayoga, ont lieu **tous les lundis soir, de 19 h à 20 h 15**, à la salle polyvalente.
Ces cours, très suivis, sont encadrés par Michèle Thiry.

Saison théâtrale

Nous avons accueilli cinq troupes de théâtre en 2015 - quatre compagnies de théâtre amateur et une compagnie professionnelle. Nous avons comme tous les ans accueilli environ 500 spectateurs et avec le programme suivant :

- «*Sherlock Holmes, son dernier coup d'archer*», écrit par Nicolas Turon, par la Cie des Ô de Metz, samedi 17 janvier ;

«*Petit déjeuner compris*», de Christine Reverho, par la Cie Les Détonn'Acteurs de Paris, samedi 28 février ;

«*Danger Public...*», de Frédéric Sabrou, par la compagnie Les Oiseaux de Passage de Pont-à-Mousson, le samedi 4 avril ;

«*Les amis du Placard*», de Gabor Rassov, par la compagnie Ter de L'Art de Thionville, le samedi 28 septembre ;

«*Diable d'homme*», de Robert Lamoureux, par la compagnie Hékladerire de Courcelles-Chaussy, le samedi 28 novembre.

LES ACTIVITÉS

Atelier théâtre

Les séances se tiennent les mercredis, en fin d'après-midi, pour les enfants et les adolescents.

Cet atelier est encadré par M^{me} Nathalie Zanini.

L'atelier théâtre a présenté en 2015 son travail avec deux spectacles créés par les élèves de l'atelier à partir de travail improvisé et d'expérimentations :

- le samedi 27 juin, pour les enfants avec le spectacle «*Zoo !*» : *un zoo bien particulier attend les visiteurs. Le lion doit se faire abattre ce soir. Mais le lion n'est pas un vrai lion...* ;
- le vendredi 26 et le samedi 27 juin, pour les adultes avec le spectacle «*Les acteurs de bonne foi*» de Marivaux, *pièce comique en un acte, intense dans l'action et profonde dans l'analyse sociale, morale et psychologique, dans ce qu'on appelle le cœur humain. Une réflexion sur les avatars du cœur, sur les illusions et les mensonges de la sincérité.*



Mars 2015 - Concert de l'École de Musique et de Danse de la CCPB.



Avril 2015
La chasse aux
oeufs...





**Mai 2015
Fleurissement
du village**



**Août 2015
Cortège
de véhicules
US**



**Décembre
2015
Visite de
Saint Nicolas**



**Décembre
2015
Festival
de contes
offert par
la CCPB**

Page pratique Numéros utiles - Numéros d'urgence

SERVICES PUBLICS & ADMINISTRATIFS

SOUS-PREFECTURE.....	03 87 79 14 22
TRESOR PUBLIC.....	03 87 79 16 78
D.D.E. - U.T.R.....	03 87 79 48 49
O.N.F.....	03 87 79 23 16
LA POSTE (BOULAY).....	03 87 79 25 04
ASSAINISSEMENT.....	09 77 42 94 38
EAUX URGENCE.....	09 77 42 94 38
EAUX COMMERCIAL.....	09 77 40 94 38
E.R.D.F. INFO INCIDENT.....	0 811 010 212
E.R.D.F. RACCORDEMENT.....	0 810 818 475
G.R.D.F. (URGENCE).....	0 810 433 057
ECLAIRAGE PUBLIC.....	03 87 79 18 31
G.R.D.F.....	0 800 47 33 33

POMPIERS..... 18
GENDARMERIE 17 OU 03 87 79 11 11
HOPITAL 03 87 79 40 00
SAMU 15

DIVERS

«LES LILAS BLANCS» MAISON DE RETRAITE.....	03 87 79 40 50
SOINS A DOMICILE.....	03 87 79 14 96
SMVT.....	03 87 57 32 77
ALLO ACTIF.....	03 87 57 37 75
AMAPA.....	03 87 69 04 13
CLIC DE LA NIED.....	03 87 21 98 87
CENTRE HOSPITALIER DE BOULAY.....	03 87 79 40 00
CENTRE MEDICO SOCIAL.....	03 87 21 98 90
TAXI HUBERT.....	03 87 79 16 94 OU 06 62 07 49 53

SERVICES INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
DU PAYS BOULAGEOIS.....	03 87 79 52 90
DECHETTERIE BOULAY.....	06 72 18 06 21
PISCINE.....	03 87 79 17 97
R.A.M.....	03 87 37 20 24
SOLIBUS.....	03 87 37 52 59
MAISON DE LA PETITE ENFANCE - BOULAY.....	03 87 79 20 58

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

JAGER-BEAUVEIL - BOULAY.....	03 87 79 25 46
------------------------------	----------------

LES PHARMACIES LOCALES

BOULAY : DELVOT - ZENGLEIN.....	03 87 79 10 96
BOULAY : CHANSON - SCHOUMACHER.....	03 87 79 22 17
HAM/VARSBERG : BAUE.....	03 87 93 06 38
CREUTZWALD : HOULLE-LIBOTTE.....	03 87 82 45 75
CREUTZWALD : BRECKELBERG.....	03 87 93 09 05
BOUZONVILLE : HIRTZ-MANSUY.....	03 87 78 33 14
BOUZONVILLE : MANGIN-TALLOT.....	03 87 78 30 30
MERTEN : ANDRE.....	03 87 93 24 51
CREUTZWALD : SAUDER.....	03 87 82 21 08
FALCK : WAGNER.....	03 87 93 16 34
CREUTZWALD : WECK.....	03 87 93 08 48

Pour connaître la pharmacie de garde : 32 37

DENTISTES

DRUI & NEY.....	03 87 79 26 00
FAEDI.....	03 87 57 74 74
BITTE & FLOER.....	03 87 21 55 51

TOUR DE GARDE DES DENTISTES

Les dentistes assurent un tour de garde

le dimanche de 9h à 12h

Pour connaître le dentiste de garde,
appelez le Centre d'Urgence : Tél. 15

INFIRMIERES ET INFIRMIERS

BOURGUIGNON / BOURY / ANGELETTI.....	03 87 55 00 55
MANGIN.....	06 07 41 22 51
NADE / JAKIMOW.....	03 87 57 33 32
WEBER.....	06 15 25 42 25
HARTMANN / CHARPENTIER / BERLOTTI.....	03 87 64 21 68
BOUR / AUBERT.....	06 29 79 44 38

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

FOUGEROUSSE-BLANCO.....	03 87 79 29 93
OTTO - KRIER.....	03 87 79 28 19
JOACHIM (OSTEOPATHE).....	06 87 65 31 36

SAGE FEMME

HENNER - BOULAY.....	09 80 94 25 66
----------------------	----------------

MEDECINS / CABINETS A BOULAY

BEYEL / BIRGE / BIEVELEZ.....	03 87 57 33 66
BOTTER / EGLOFF.....	03 87 57 31 80
BECKER / NICOLAI.....	03 87 79 43 10
MELAMED / AVILES.....	03 87 57 47 50



Besoin d'un médecin en dehors
des heures de garde... APPELEZ :
Médigarde 0820 33 20 20

PEDICURES-PODOLOGUES

M. FRANCK ETIENNE A BOULAY.....	03 87 79 10 51
---------------------------------	----------------

AMBULANCES

AMANN - NIEDERVISSE.....	03 87 57 33 33
--------------------------	----------------

ENSEIGNEMENT

ECOLE PRIMAIRE DE VOLMERANGE-LES-BOULAY.....	03 87 79 14 50
COLLEGE "VICTOR DEMANGE".....	03 87 17 94 15
LYCEE PROFESSIONNEL INTERENTREPRISES.....	03 87 79 21 76
INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE.....	03 87 79 13 14

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

CENTRE LIEBAULT.....	03 87 79 35 09
----------------------	----------------

ORTHOPHONISTES A BOULAY

MARTIN.....	03 87 52 60 08
SPACHER.....	03 87 35 08 40
PRIAC.....	03 87 57 31 21
GRAFF.....	03 54 21 55 41

SERVICES JURIDIQUES

NOTAIRE : M ^e DAUPHIN.....	03 87 57 38 38
AVOCATS : M ^e MOLINARI.....	03 87 35 00 72
M ^e SEYVE.....	03 87 57 38 88
M ^e ZENTNER.....	03 87 55 16 91

HUISSIER : M ^e WIMMER.....	03 87 79 23 52
---------------------------------------	----------------

POMPES FUNEBRES

SCHAEFFER.....	03 87 79 13 60
----------------	----------------

VETERINAIRES

LES 4 PATTES.....	03 87 57 90 83
SARBA.....	03 87 79 15 52



VOLMERANGE
LÈS BOULAY

Coucher de soleil
en juillet 2015